

Département de la Dordogne  
Arrondissement de Sarlat  
COMMUNE DE CONDAT-SUR-VEZERE

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2024 A 18 H 30**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois de Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUDIER, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 15**

**Présents : 10**

**Votants : 13**

Date de convocation : 13 Décembre 2024

Présents : Messieurs Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Denis ESCALEIRA-RIBEIRO, Sylvain DELAHAIES, Claude LALANDE, Jean DEMAISON, Pascal SALON, Philippe LEROY, Mesdames Sylvie GUERRA-MARTINS et Isabelle SEGUY

Absents : Monsieur Ludwig GERVELAS représenté par Monsieur Sylvain DELAHAIES  
Madame Alexandra MALLET représentée par Madame Isabelle SEGUY  
Madame Laure LAJOINIE représentée par Madame Sylvie GUERRA MARTINS  
Madame Marie SCHNEIDER, Monsieur Eddy NOUAILHANE

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GUERRA MARTINS

**Ordre du jour**

- Projet photovoltaïque,
- Mission de recherche de financement pour l'opération de réhabilitation du site de la commanderie,
- Point travaux,
- Divers.

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/12/2024**

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 05/12/2024 est adopté à l'unanimité.

**Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

**Décision n° 2024/006 du 18/12/2024 : Déclaration de lots infructueux – reconsultation marché de travaux de la commanderie**

Le Maire de la Commune de CONDAT-SUR-VEZERE,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,  
**Vu** le Code de la Commande Publique, articles L.2123-1 et R.2123-1  
**Vu** la délibération du 28 Mai 2020 confiant délégation de pouvoir au Maire,  
**Vu** l'appel public à la concurrence et notamment les mesures de publicité effectuées : mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation AWS le 07/11/2024 et insertion dans le journal « Sud-Ouest » le 12/11/2024,

**Considérant** qu'aucune offre, n'a été déposée dans les délais impartis, soit le 10/12/2024 à 12h00, pour les lots 2D1, 2D5 et 2D6,

**Considérant** qu'aucune modification des conditions initiales du marché n'est intervenue,

Décide :

**Article 1** : De déclarer infructueux les lots suivants :

Lot n° 2D1 : reprise en sous œuvre bâtiments 1 et 2,

Lot n° 2D5 : reprise en sous œuvre bâtiment 5A,

Lot n° 2D6 : reprise en sous œuvre bâtiment 5B

**Article 2** : De consulter trois entreprises compétentes dans ce domaine.

**Article 3** : Dit qu'il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil que les trois entreprises consultées doivent remettre leurs offres avant le 08/01/2025.

**Délibération n° 2024/042bis : Demande de subventions – DRAC  
Réhabilitation de la Commanderie de Condat-sur-Vézère en pôle culturel touristique et artisanal  
– Tranche 2**

Dans le cadre de l'opération de reconversion de la commanderie en pôle culturel, touristique et artisanal, et dans la continuité des travaux de mise en sécurité et préservation des bâtiments du site et des propriétés mitoyennes, Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter l'aide financière des services de la DRAC afin de parfaire le financement d'une 2<sup>ème</sup> phase de travaux concernant la commanderie et le moulin.

L'octroi de cette subvention permettrait un achèvement de travaux de l'entière opération de réhabilitation du site de la commanderie sous trois ans, respectant ainsi les délais impartis inhérents à l'attribution de la subvention « Fonds Verts ».

Le plan de financement prévisionnel s'établirait tel qui suit :

<u>Dépenses</u>	
Montant HT des travaux :	1 239 100,35 €
Honoraires de Maîtrise d'œuvre :	150 798,51 €
Montant H.T	<u>1 389 898,86 €</u>
TVA :	277 979,77 €
Montant TTC	<u>1 667 878,63 €</u>

### Recettes

Subvention DRAC (20 %) :	277 979,77 €
Emprunt (dont préfinancement de la TVA) :	1 389 898,86 €
Total :	<u>1 667 878,63 €</u>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- S'engage à préfinancer le montant de la TVA,
- Sollicite l'aide financière de la DRAC au titre de l'année 2025,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à cette opération.

### **Commanderie**

Monsieur Sylvain Delahaies, Vice-Président de l'association Commanderie de Condat Confluence Hospitalière fait part au conseil que sur proposition du comité de sélection de la Mission Patrimoine avec le soutien de la Française des jeux et du ministère de la culture, le projet de sauvegarde de la commanderie a été retenu pour bénéficier des fonds collectés grâce au loto du patrimoine. La Fondation du Patrimoine a décidé d'octroyer à la commune une aide financière de 300 000,00 € pour la restauration du clos-couvert du corps de logis principal.

De plus, la Fondation du Patrimoine s'engage à apporter à la commune une aide financière de 15 000,00 € conditionnée aux résultats de la collecte de dons à hauteur d'au moins 3 % du coût du programme des travaux, dans un délai d'un an suivant la signature de la convention.

La Fondation du Crédit Agricole a, quant à elle, attribué pour cette opération une aide d'un montant de 20 000,00 €

Dans le cadre de la recherche de fonds pour la reconversion de la commanderie en pôle culturel, touristique et artisanal, Monsieur le Maire présente au conseil un devis établi par Elodie Rebeyrol, société Castelain Conseils, consultante en gestion de projets européens, pour l'étude de programmation. Bon pour accord sera délivré pour un montant de 19 200 € TTC.

### **Point des travaux - divers**

Photovoltaïque : Monsieur le Maire fait part au conseil que la société Qenergie, abandonne le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les parcelles sises aux lieudits « les tuilières », « les Rosiers », « Combelgui » et « Le Rouquet » et renonce par là-même au bénéfice de la promesse de bail signée le 22/01/2022. Trois entreprises ont pris contacts avec la commune pour étudier la faisabilité d'un nouveau projet sur « Combelgui ».

La cérémonie des vœux aura lieu samedi 11 janvier 2025 et sera précédée à 11h00 de l'inauguration du carrefour de la rue des Rouchoux et de l'avenue de Coly en présence de Madame la Sous-Préfète de Sarlat. Le devis établi par le traiteur « Les halles de la Vézère » à Saint Pantaléon de Larche, d'un montant de 1 250,00 € sera validé.

**Adopté en conseil municipal le 12 février 2025**

Le Maire,  
Stéphane ROUDIER

Le secrétaire de séance  
Sylvie GUERRA MARTINS

